

maintien de nos droits et de nos privilèges, ainsi que le règne de la liberté et de la dignité des débats, conformément aux anciens usages.

(Le sergent d'armes dépose alors la masse sur le bureau de la Chambre.)

Sur proposition de l'honorable M. Borden, la séance est levée à quatre heures moins vingt minutes de l'après-midi.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Jeudi, 16 novembre 1911.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que j'ai reçu du secrétaire de Son Altesse Royale le Gouverneur général la communication qui suit:

Ottawa, 15 nov. 1911.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance du Canada, le jeudi, 16 courant, à 3 heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, Lt.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des communes.

L'huissier du Sénat, M. J. de Saint-Denis LeMoine, remet le message ci-après:

Monsieur l'Orateur,—Son Altesse Royale le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

Les membres de la Chambre des communes se rendent en conséquence dans la salle des séances de la Chambre haute.

Là, l'honorable Thomas Simpson Sproule, Orateur, dit:

La Chambre des communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et, qui, par mon ministère, réclament, pour être en état de mieux remplir leurs devoirs envers leur Souverain et leur pays, tous leurs droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans leurs débats, le libre accès à la personne de Votre Altesse Royale, en tout temps convenable, et de la part de Votre Altesse Royale, l'interprétation la plus favorable de leurs délibérations.

M. SPROULE.

M. le président du Sénat dit alors:

Monsieur l'Orateur,—J'ai reçu ordre de Son Altesse Royale de vous déclarer qu'Elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et ne doutant point que ses délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toutes les occasions, Elle reconnaît et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un prompt accès auprès de Son Altesse Royale, en toutes les occasions convenables, et que Son Altesse Royale interprétera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

Là, il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général de prononcer le discours du Trône et d'ouvrir le Parlement.

Et, les membres de la Chambre basse étant revenus dans la salle de leurs séances.

M. l'ORATEUR dit: J'ai l'honneur de vous dire que, les membres de cette Chambre s'étant rendus auprès de Son Altesse Royale le Gouverneur général dans la salle du Sénat, j'ai fait savoir à Son Altesse Royale que j'avais été choisi pour votre président, et j'ai, comme il est d'usage, demandé, en votre nom et de votre part, la constitution de vos privilèges, lesquels il a plu à Son Altesse Royale de vous confirmer.

LE DISCOURS DU TRONE.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, les membres de la Chambre des communes s'étant rendus aujourd'hui dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général de faire aux deux Chambres du Parlement un discours, dont j'ai eu soin, pour éviter toute méprise, de me procurer une copie, qui est comme il suit:

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est avec grand plaisir que je me trouve pour la première fois en présence du Parlement du Canada et que je puis me prévaloir de vos avis pour m'aider à remplir les importantes fonctions que m'a confiées Sa Majesté le Roi. Je vous assure que je regarde comme un privilège d'être appelé à administrer les affaires de ce pays prospère et toujours grandissant, et de coopérer avec vous aux importants travaux que vous êtes à la veille d'entreprendre.

Il m'est très agréable de pouvoir vous féliciter de la prospérité continue et croissante du pays. Notre commerce avec la Grande-Bretagne, et aussi avec les pays étrangers, prend une expansion rapide et, selon toute apparence, son volume pour l'année courante dépassera de beaucoup celui de toutes les années précédentes.

Bien que les moissons aient quelque peu souffert dans certaines régions, elles ont été,